

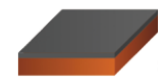
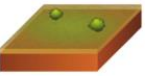
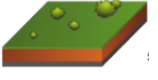

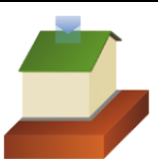
## NOTICE : APPLICATION COEFFICIENT BIOTOPE PAR SURFACE

Le coefficient de biotope par surface (CBS) désigne la part (le pourcentage) d'une surface aménagée qui sera définitivement consacrée à la Nature (surface végétalisée et/ou favorable aux écosystèmes locaux et aux espèces locales) dans la surface totale d'une parcelle à aménager ou aménagée.

**Application d'un coefficient de biotope par surface devant respecter les critères minima suivants :**

ZONES	Ville verte			Ville d'intensification verte		
	UB	UC	UM	UB	UC	UM
unité foncière de moins de 400m <sup>2</sup>	0.5	0.4	0.4	0.6	0.5	0.5
unité foncière de 400 à 800m <sup>2</sup>	0.6	0.5	0.5	0.7	0.6	0.6
unité foncière de 800 à 1500m <sup>2</sup>	0.7	0.6	0.6	0.8	0.7	0.7
unité foncière de plus de 1500m <sup>2</sup>	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8

**Le coefficient de biotope par surface tient compte de la valeur écologique des aménagements selon les critères suivants [art UB2.3 e) du PLU de LEGUEVIN] :**

Types surfaces		Description du type de surface	Coefficient de valeur écologique
<b>Surfaces imperméables</b>		Revêtement imperméable pour l'air et l'eau (exemple : béton, bitume, ...)	0
<b>Surfaces semi-ouvertes</b>		Revêtement perméable pour l'air et l'eau, infiltration d'eau de pluie, avec végétalisation (exemple : dallage de bois, pierres de treillis de pelouse, ...)	0,5
<b>Espaces verts sur dalle</b>		Espaces verts sans continuité avec une pleine terre et dans une épaisseur de terre végétale au moins égale à 80 cm	0,7
<b>Espaces verts en pleine terre</b>		Continuité avec la terre naturelle	1
<b>Toiture végétalisée</b>		Toiture végétalisée, mur végétalisé conforme aux règles de l'art	0,2

**Coefficient BIOTOPE - Tableau à annexer à la demande d'autorisation d'urbanisme :**

- Surface totale de l'unité foncière = ..... m<sup>2</sup>
- Emprise au sol totale des constructions (surfaces imperméables) = ..... m<sup>2</sup>

TYPES SURFACES	Données obligatoires Surfaces des emprises au sol	FACULTATIF	
		Coefficient valeur écologique	Surface éco-aménageable
Surfaces imperméables	m <sup>2</sup>	(x) 0	=
Surfaces semi ouvertes	m <sup>2</sup>	(x) 0.5	=
Espaces verts sur dalle	m <sup>2</sup>	(x) 0.7	=
Espaces verts en pleine terre	m <sup>2</sup>	(x) 1	=
Toiture végétalisée	m <sup>2</sup>	(x) 0.2	=
		Total surfaces éco-aménageables (A)	
		Surface de terrain (B)	
		CBS (A/B)	=

➤ **Exemple de l'application du coefficient de biotope par surface**

Premier cas : Un terrain nu de 1717m<sup>2</sup> en zone UB et en ville d'intensification verte – Coefficient biotope minimum de 0.8

Description du projet : le projet de construction est une maison à toit à deux pans dont l'emprise est de 100 m<sup>2</sup> avec une terrasse en carrelage de 15 m<sup>2</sup> et doté d'une allée de 70 m<sup>2</sup> en concassé. Egalement une piscine de 20 m<sup>2</sup>. Le reste du terrain sera conservé en jardin.

Le pétitionnaire doit renseigner les données suivantes :

		Données obligatoires	FACULTATIF	
TYPES SURFACES	Description du type de surface	Surfaces des emprises au sol	Coefficient valeur écologique	Surface éco-aménageable
Surfaces imperméables	Revêtement imperméable pour l'air et l'eau (ex : béton, bitume,...)	(100+15+20) = 135 m <sup>2</sup> (maison+terrasse+piscine)	(x) 0	= 0
Surfaces semi ouvertes	Revêtement perméable pour l'air et l'eau, infiltration d'eau de pluie, avec végétalisation (ex : dallage de bois, pierres de treillis de pelouse,...)	70 m <sup>2</sup> (allée)	(x) 0.5	= 35
Espaces verts sur dalle	Espaces verts sans continuité avec une pleine terre et dans une épaisseur de terre végétale au moins égale à 80cm	0 m <sup>2</sup>	(x) 0.7	= 0
Espaces verts en pleine terre	Continuité avec la terre naturelle	1717-(100+15+20+70)= 1512 m <sup>2</sup>	(x) 1	= 1512
Toiture végétalisée	Toiture végétalisée, mur végétalisé conforme aux règles de l'art	0 m <sup>2</sup>	(x) 0.2	= 0
			Total surfaces éco-aménageables (A)	1547
			Surface de terrain (B)	1717
			CBS (A/B)	= 0.901

Dans cet exemple, le CBS minimum de 0.8 est respecté et il ne constituera pas un obstacle au permis.

Deuxième cas : Un terrain nu de 2077 m<sup>2</sup> en zone UB et en ville verte – Coefficient biotope minimum de 0.8

Description du projet : Le projet de construction est une maison à toit terrasse végétalisée dont l’emprise est de 300 m<sup>2</sup> avec une terrasse en bois de 100 m<sup>2</sup> et doté d’une allée de 150 m<sup>2</sup> en bitume avec également une piscine de 25 m<sup>2</sup>. Le pétitionnaire doit renseigner les données suivantes :

		Données obligatoires	FACULTATIF	
TYPES SURFACES	Description du type de surface	Surfaces des emprises au sol	Coefficient valeur écologique	Surface éco-aménageable
Surfaces imperméables	Revêtement imperméable pour l’air et l’eau (ex : béton, bitume,...)	(300+150+25) = 475 m <sup>2</sup> (maison+allée+piscine)	(x) 0	= 0
Surfaces semi ouvertes	Revêtement perméable pour l’air et l’eau, infiltration d’eau de pluie, avec végétalisation (ex : dallage de bois, pierres de treillis de pelouse,...)	100 m <sup>2</sup> (terrasse en bois)	(x) 0.5	= 50
Espaces verts sur dalle	Espaces verts sans continuité avec une pleine terre et dans une épaisseur de terre végétale au moins égale à 80cm	0 m <sup>2</sup>	(x) 0.7	= 0
Espaces verts en pleine terre	Continuité avec la terre naturelle	2077-(300+150+25+100)= 575 m <sup>2</sup>	(x) 1	= 1502
Toiture végétalisée	Toiture végétalisée, mur végétalisé conforme aux règles de l’art	300 m <sup>2</sup>	(x) 0.2	= 60
			Total surfaces éco-aménageables (A)	1612
			Surface de terrain (B)	2077
			CBS (A/B)	= 0.78

Dans cet exemple, le CBS minimum de 0.8 n’est pas respecté et le permis sera refusé.